





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2017-203**

**Séance publique du**

**10 mai 2017**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170510- lmc1109335-DE-1-1
Date de signature : 12/05/2017
Date de réception : vendredi 12 mai 2017
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : AGENCE D'URBANISME DU PAYS D AIX (AUPA)- AVENANT N°2 A LA CONVENTION  
PLURIANNUELLE 2015-2017-PROGRAMME DE TRAVAIL ET SUBVENTION 2017**

Le. 10 mai 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 04/05/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Gaele LENFANT à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Mme Arlette OLLIVIER à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Coralie JAUSSAUD.  
Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Monsieur Alexandre GALLESE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Urbanisme et Grands Projets  
Urbains  
Opérations d'aménagement

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 MAI 2017

**Nomenclature : 8.4**  
Aménagement du territoire

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Alexandre GALLESE

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : AGENCE D'URBANISME DU PAYS D AIX (AUPA)- AVENANT N°2 A LA  
CONVENTION PLURIANNUELLE 2015-2017-PROGRAMME DE TRAVAIL ET SUBVENTION  
2017- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance (AUPA), Association régie par la loi 1901 regroupe différents partenaires : Etat, Pays d'Aix Territoire ou Métropole, Ville d'Aix-en-Provence.

Elle a pour objectif d'assister la Commune dans la mise en œuvre de projets d'aménagement. Par délibération n° DL.2015-78 en date du 31 mars 2015, la Commune a adopté une convention pluriannuelle pour les années 2015 à 2017.

Conformément à l'article 4 de la convention pluriannuelle 2015 – 2017, il est prévu de passer chaque année un avenant pour définir le travail de l'année en cours et le montant de la contribution financière.

Pour 2017, il est donc proposé le programme de travail suivant :

Au-delà de la poursuite des missions permanentes de l'Agence d'Urbanisme, notamment l'observation et la connaissance des territoires, l'échange des savoirs et le développement des partenariats, le programme de travail 2017, défini par les partenaires de l'Agence, relève principalement de l'aide à la décision, et se décline ci-après sur trois échelles de l'aménagement :

A – L'échelle métropolitaine

L'AUPA poursuivra ses contributions au lancement des grands documents de planification et stratégies métropolitaines :

- Projet Métropolitain, SCOT, PLH et PDU,
- Stratégie et grands schémas de développement économique,
- Schémas environnementaux,
- Suivi des SCOT existants,
- Observatoire de la mobilité et de l'habitat,
- Observatoire des territoires,
- Enseignement supérieur et recherche.

## B – L'échelle du Pays d'Aix

L'AUPA réalise les travaux préalables à l'élaboration du PLUI du Pays d'Aix : mise en perspective des documents de planification existants, étude typo morphologique, étude de la consommation d'espace, étude du potentiel de densification ...

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPRU), elle finalise les études sur le quartier d'Encagnane à Aix et réalise deux études sur le centre de Vitrolles :

- Etude sur les copropriétés dégradées,
- Etude sur le stationnement.

## C - Pour la Ville d'Aix en Provence :

- Finaliser et présenter les résultats de l'étude d'ensemble sur les quartiers Sud (Campus Mirabeau, Gare SNCF, BHNS ...)
- Aide à la mise en œuvre des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PLU
- Aide à la réalisation de documents de communication autour des documents de planification
  - Réflexions sur l'urbanisme, le fonctionnement et le tourisme culturel de l'entrée de ville Ouest (route de Galice) et l'articulation avec les grands projets ;
    - Projet de mise en valeur de la Seds,
    - Restauration de la Bastide Cézanne et de ses jardins
- Finalisation de l'étude d'un Schéma Directeur pour le quartier de Carcassonne (Route du Tholonet, Stade, Piscine, Cimetière, Tour d'Aygosi)
- Analyse des besoins sociaux en partenariat avec le CCAS
- Etude d'opportunité d'une passerelle modes doux pour relier le parc relais du Krypton au nouveau campus de la Pauliane
- Etude d'urbanisme sur le secteur du haut de l'avenue Robert Schuman
- Etude de définition d'une passerelle modes doux pour relier le quartier d'Encagnane à la Fondation Vasarely et au quartier du Jas de Bouffan,
- Suivi des grands projets de la Ville, expertises de projets urbains et études de secteurs en tant que de besoin
- Définition et suivi d'indicateurs d'attractivité d'Aix en Provence
- Finalise les études sur le quartier d'Encagnane dans le cadre du NPRU
- Accompagne la ville dans la définition, la formalisation et la mise en œuvre du NPRU d'Encagnane

Le montant de la subvention attribuée par la commune d'Aix en Provence pour le programme de travail 2017 est de 195 000 €

Je vous invite, Mes Chers Collègues, à :

- **APPROUVER** l'avenant N° 2 à la convention pluriannuelle Commune d'Aix-en-Provence/AUPA 2015/2017 précisant le programme 2017.
- **AUTORISER** Madame le Maire à le signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.
- **DIRE** que le montant de la contribution financière annuelle pour 2017 s'établit à 195 000€
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Commune à la ligne budgétaire 92820-6574-1743

DL.2017-203 - AGENCE D'URBANISME DU PAYS D AIX (AUPA)- AVENANT N°2 A LA  
CONVENTION PLURIANNUELLE 2015-2017-PROGRAMME DE TRAVAIL ET SUBVENTION  
2017-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 7
Suffrages Exprimés	: 45
Pour	: 45
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Gérard BRAMOULLÉ Hervé GUERRERA Sophie JOISSAINS Maryse JOISSAINS MASINI  
Stéphane PAOLI Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE Michael ZAZOUN

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

AVENANT N° 2  
A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2015 - 2017

\*\*\*\*\*

PROGRAMME DE TRAVAIL 2017  
ET PARTICIPATION FINANCIERE

\*\*\*\*\*

Entre les soussignés :

La Commune d'Aix en Provence, représentée par son Maire,

d'une part,

Et

L'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix - Durance (AUPA), représentée par son Vice-Président,

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

## ARTICLE 1 - Objet de l'avenant

Conformément à l'article 4 de la convention pluriannuelle 2015 - 2017, il est prévu de passer chaque année un avenant pour définir le travail de l'année en cours et le montant de la contribution financière. La convention stipule : « Les montants prévisionnels garantis par la Commune d'Aix en Provence ne pourront pas être inférieurs au montant de l'année 2015 (sauf cas prévus à l'article 8). ».

C'est pourquoi celui-ci précise le programme de travail partenarial 2017. Il définit aussi la contribution financière de la Commune d'Aix en Provence pour 2017.

## ARTICLE 2 - Programme de travail

Au-delà de la poursuite des missions permanentes de l'Agence d'Urbanisme, notamment l'observation et la connaissance des territoires, l'échange des savoirs et le développement des partenariats, le programme de travail 2017, défini par les partenaires de l'Agence, relève principalement de l'aide à la décision, et se décline ci-après sur trois échelles de l'aménagement :

### A - L'échelle métropolitaine

L'AUPA poursuivra ses contributions au lancement des grands documents de planification et stratégies métropolitaines :

- Projet Métropolitain, SCOT, PLH et PDU,
- Stratégie et grands schémas de développement économique,
- Schémas environnementaux,
- Suivi des SCOT existants,
- Observatoire de la mobilité et de l'habitat,
- Observatoire des territoires,
- Enseignement supérieur et recherche.

### B - L'échelle du Pays d'Aix

L'AUPA réalise les travaux préalables à l'élaboration du PLUI du Pays d'Aix : mise en perspective des documents de planification existants, étude typo morphologique, étude de la consommation d'espace, étude du potentiel de densification ...

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine ( NPRU), elle finalise les études sur le quartier d'Encagnane à Aix et réalise deux études sur le centre de Vitrolles :

- Etude sur les copropriétés dégradées,
- Etude sur le stationnement.



## C - L'échelle des communes

### ➤ Pour la Ville d'Aix en Provence :

- Finaliser et présenter les résultats de l'étude d'ensemble sur les quartiers Sud (Campus Mirabeau, Gare SNCF, BHNS ...)
- Aide à la mise en œuvre des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PLU
- Aide à la réalisation de documents de communication autour des documents de planification
- Réflexions sur l'urbanisme, le fonctionnement et le tourisme culturel de l'entrée de ville Ouest (route de Galice) et l'articulation avec les grands projets :
  - Projet de mise en valeur de la Seds,
  - Restauration de la Bastide Cézanne et de ses jardins
- Finalisation de l'étude d'un Schéma Directeur pour le quartier de Carcassonne (Route du Tholonet, Stade, Piscine, Cimetière, Tour d'Aygozi)
- Analyse des besoins sociaux en partenariat avec le CCAS
- Etude d'opportunité d'une passerelle modes doux pour relier le parc relais du Krypton au nouveau campus de la Pauliane
- Etude d'urbanisme sur le secteur du haut de l'avenue Robert Schuman
- Etude de définition d'une passerelle modes doux pour relier le quartier d'Encagnane à la Fondation Vasarely et au quartier du Jas de Bouffan,
- Suivi des grands projets de la Ville, expertises de projets urbains et études de secteurs en tant que de besoin
- Définition et suivi d'indicateurs d'attractivité d'aix en Provence
- Finalise les études sur le quartier d'Encagnane dans le cadre du NPRU
- Accompagne la ville dans la définition, la formalisation et la mise en œuvre du NPRU d'Encagnane

### ➤ Pour les autres communes :

- Aide à l'élaboration des projets communaux et aux démarches préalables aux révisions de POS/PLU,
- Apporter un appui technique et réaliser des études d'aménagement sur certains secteurs.

## ARTICLE 3 - Contribution financière

Le montant de la subvention attribuée par la Commune d'Aix pour le programme de travail 2017 est de 195 000 €.

#### ARTICLE 4 - Modalités de préparation et de suivi du programme de travail

En dehors des instances officielles de l'Association compétentes pour l'approbation du programme d'activités et son exécution, un comité technique composé des représentants de chacun des partenaires signataires d'une convention avec l'Association et de la direction de l'Association prépare et examine le suivi du programme de travail.

Il est rappelé que conformément à la convention pluriannuelle, le compte rendu d'activités de l'exercice précédant doit être adressé à la Commune avec la demande du deuxième versement.

#### ARTICLE 5 - Durée de l'avenant

Le présent avenant prendra effet dès réception par le contrôle de légalité jusqu'à la fin de l'année 2017.

#### ARTICLE 6 - Modalités de règlement

Les modalités de règlement restent inchangées et conformes à l'article 4 de la convention pluriannuelle à savoir :

- Au premier trimestre, 30 % du montant de la subvention de l'année précédente,
- Au deuxième trimestre, 50 % du montant voté pour l'année en cours,
- Au dernier trimestre, le solde.

Le versement du deuxième acompte se fera sur présentation de cet avenant signé par les parties.

Fait à Aix en Provence, le

Le Maire de la Commune  
d'Aix en Provence

Le Vice-Président de l'Agence d'Urbanisme  
Pays d'Aix - Durance

Maryse JOISSAINS-MASINI

Alexandre GALLESE